Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite
Date de publication: SHAB 08.04.2022
Publications supplémentaires: KABVD 08.04.2022
Date d'échéance prévue: 08.04.2023
Numéro de publication: SB01-0000002538

Entité de publication
Office des poursuites du district du Jura - Nord vaudois, Rue de Neuchâtel 1, 1400 Yverdon-les-Bains

Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Imenie Invest AG

Débiteur(s):
Imenie Invest AG
CHE-101.614.211
Alte Landstrasse 40
8702 Zollikon

Objet(s) à vendre aux enchères:
COMMUNE DE GRANDSON

Au lieu-dit "Es Mâles Vignes", en fait Es Mâles Vignes 5.

Parcelle RF n° 1312, soit quote-part de 450/1000 de l'immeuble de base B-F Grandson 5561/715 avec droit exclusif sur rez inférieur : appartement comprenant hall, pièce de séjour, cuisine, deux chambres, bains-WC, constituant le lot n° 1 du plan.

Estimation fiscale (RF94) : Fr. 270'000.00.

Estimation de l'office selon rapport d'expert : Fr. 630'000.00.

Désignation de la parcelle de base : parcelle RF no 715, no plan 31, au lieu-dit "Es Mâles Vignes", Bâtiment, habitation (ECA 1302) 165 m2 et place-jardin 1'129 m2.

Vente aux enchères
Le 01.07.2022 à 14:00 heure, Rue des Moulins 10, 1400 Yverdon-les-Bains, BAC-Y, rez inférieur, 1ère salle à droite en entrant.

Remarques juridiques:
Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).
Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.
Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.
Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

Délai de production: 28.04.2022

Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges: à partir du 06.05.2022

Point de contact:
Office des poursuites du district du Jura - Nord vaudois
Rue de Neuchâtel 1
1400 Yverdon-les-Bains

Remarques:
La vente est requise par le créancier hypothécaire.
La date de la visite sera indiquée lors d'une publication ultérieure.